

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2002-0775/PR/MID portant dénomination des Rues et Avenues à Djibouti.

n° 2002-0775/PR/MID

Ministère

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION

Date de publication

26 octobre 2002

Numéro JO

n° 20 du 31/10/2002

Date du numéro

31 octobre 2002

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°2001-0053/PRE du 04 mars 2001 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

VU L'arrêté n°118/SPCG du 30 décembre 1967 et ses modifications portant création et organisation du District de Djibouti

VU Le procès-verbal de la réunion de la sous-commission de dénomination des Rues de Djibouti du 26 mai 2002

VU La lettre n°1159/CD du 27 mai 2002 de Monsieur le Commissaire de la République de Djibouti. SUR Proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Les Rues et les Avenues citées ci-dessous, à connotation étrangère, ainsi que les artères nouvellement aménagées sont débaptisées et dénommées comme suit : Mohamed Farah Dirir Dit «Djanaleh» : Ex-Avenue G. Clemenceau du Bd de Gaulle jusqu'au Bd Bonhour Mohamed Ahmed Issa Dit «Cheiko» : Ex-Avenue du Maréchal Joffre, du Rond Point Marco-Pollo jusqu'au virage de l'Avenue Gallieni Mohamed Dileïta Chehem : Ex-Avenue du Général Lyautey de la place Tokyo au rond point Marco pollo Mohamed Djama Elabeh : Ex-Avenue Pasteur, de la place de la Gare, au Rond Point Marco Pollo Ali Coubèche : Ex-Rue Solleilet, de l'Avenue Brazzaville jusqu'à la limite du Boulevard Bonhour Mahamoud Haid : Ex-Avenue des Messageries du Carrefour Croix Lorraine à l'entrée du Port Ali Ahmed Abdallah dit Ali Oudoum : Ex-Rue Pierre Pascal, de la Rue de Marseille à l'Avenue Administrateur Bernard Hassan Houssein dit Hassan Gaulis : Ex-rue de Curie, de l'Avenue Brazzaville au Rond Point Odéon Kaireh Kayad Wador : Ex-Rue Clochettes devant l'Ambassade d'Ethiopie jusqu'à l'Avenue Georges Pompidou Idriss Omar Guelleh : Ex-Avenue du Général Galieni passant devant l'Hôpital Peltier jusqu'au Carrefour de la Croix de la Lorraine Nasro Houmed Abro : Ex-Rue Fleuriot entre la Rue de la Gare et l'Avenue Gallieni Aïcha Bogoreh Darar : Ex-Rue de Bonn venant de l'Aéroport longeant le Centre Mères et Enfants Mohamed Ahmed Houmed dit Doudou : Rue traversant devant

l'Ecole Française Dolto et devant l'Eglise Ethiopienne Abdillahi Doualeh Wais (Iftin) : Ex-Avenue Brazzaville du Bd de Gaulle jusqu'au Commencement de la Rue de Paris Abdillahi Ardeyeh Abaneh : Voie longeant sur l'Ouest du Lotissement Hodan et se projetant sur la Route de Doraleh Abdi Hassan Liban dit Hatouf : Voie traversant au Sud du Lotissement 55 Logements et le 5ème Arrondissement jusqu'à la Place Mahadsanid Cheik Abdillahi Bodeh : Voie traversant le quartier Wahda-Daba jusqu'à la voie 15 Wahib Issa Ali : Bretelle traversant l'Oued d'Ambouli à hauteur du Bâtiment de l'EDD à l'Ouest de la route de Vénise Mohamed Dahan Abdallah : Bretelle passant entre la Cité des Fonctionnaires et la Caserne Militaire de Gabode 1 Kadami Youssouf Kadami : Voie commençant la Route Nationale N°1 entre le Bâtiment de l'UNFD et le nouveau marché de Ryad et se projetant sur le LIC Omar Kamil Warsama et la Cité Maka Moukarama Mohamed Kamil Mohamed : Bifurcation du Bd Cheik Osman vers le Centre Français Arthur Rimbaud en passant le long du Supermarché Nougaprix

Article 2

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera exécuté suivant la procédure d'urgence, publié partout où besoin et sera inséré au Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH